

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2022

<u>Présidence</u>: M. Patrice Jordan, syndic

<u>Citoyennes et citoyens présents</u>: 23

<u>Auditeurs sans droit de vote</u> : Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 47 du 25 novembre 2022, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 62 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2022

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Budget 2023

- 2.1 Budget du compte de résultats 2023 (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
- 2.2 Budget des investissements 2023
 - 2.2.1 Assainissement du chauffage de la Chenaletta
 (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.2 Création d'un chemin au cimetière (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment édilitaire (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.4 Remplacement du véhicule édilitaire (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
- Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

M. Jordan demande s'il y a des questions au sujet du tractanta, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme M. Michel Chollet et M. Dominique Gobet scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2022

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2022 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2023

2.1 Compte de résultats 2023

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Le budget 2023 a deux particularités, d'une part le déménagement du service des curatelles de Vaulruz à Vuadens, les comptes de ce service sont repris par la commune de Vuadens donc n'apparaissent plus dans ceux de notre commune et la réorganisation des Corps sapeurs-pompiers du Sud Fribourgeois, fait que les comptes du CSPI La Sionge qui étaient intégrés à la commune de Vaulruz ne le sont plus pour 2023 mais sont repris par le Bataillon Sud Fribourgeois. C'est pour cela qu'une différence d'environ CHF 600'000.00 apparait dans le budget 2023. D'autre part, les coûts de l'énergie et la réévaluation des taux d'emprunt qui auront un impact sur le budget 2023 et sur les suivants. Pour 2023, les prochains emprunts qui arrivent à échéance devront être renouvelés en juin.

M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

Administration générale

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 453'161.00 et les recettes à CHF 82'407.00. Il y a une diminution des charges et des produits d'environ CHF 70'000.00 à la suite du déménagement du service des curatelles. Il n'y a pas d'autre grand changement par rapport aux années précédentes. Avec MCH2, certains frais sont comptabilisés différemment. Par exemple, les frais postaux, bancaires ou les frais de rappel sont comptabilisés dans ce chapitre.

Ordre et sécurité publique

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 134'371.13 et les recettes à CHF 59'944.00. La différence est importante car le service des curatelles était comptabilisé dans ce chapitre (env. CHF 700'000.00). Le seul montant qui reste dans les comptes de Vaulruz pour ce service est celui de la participation communale qui a été budgétisée à CHF 51'486.00.

Dans ce chapitre il y avait également le service du feu. La commune continuera de facturer la taxe non-pompier qui sera ensuite reversée au bataillon. La taxe a été fixée à CHF 150.00, soit CHF 46'450.00. De plus, les taxes non-pompier ne permettant pas de couvrir l'ensemble des charges du bataillon, une participation financière de la commune a été budgétisée à CHF 17'304.00 (CHF 16.00 / habitant). Le local du feu de Vaulruz est maintenu, la commune doit l'amortir mais un loyer de CHF 40'050.00 est payé par le bataillon à la commune.

Formation

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 1'472'628.70 et les recettes à CHF 9'950.00. Il s'agit toujours de la partie la plus importante du budget. Les CHF 1'472'628.70 représentent 5.26% d'augmentation par rapport à 2022. Les charges représentent environ 32% des charges totales du budget et une majorité de ces chiffres concernent les écoles (primaire et secondaire). La participation de notre commune au cercle scolaire est de CHF 124'161.00. Il y a également des augmentations pour ce qui concerne nos bâtiments. Une particularité de MCH2, est qu'un investissement doit être amorti dans les charges et, en cas de subvention, cette dernière doit être amortie dans les recettes. Au final cela revient au même. Dans ce chapitre, il y a également la participation à l'AES qui se monte pour Vaulruz à 37'485.00. A relever que pour 2022, on a eu un résultat favorable. Avec les nouveaux locaux, il y a plus d'enfants inscrits. Il y aura certainement une bonne surprise dans les comptes 2023. Il n'y a pas de changement pour les écoles spécialisées.

Culture, sports et loisirs

Il y a CHF 100'424.00 de charges prévues et CHF 28'527.00 de recettes. Cela est conforme aux budgets précédents. Les charges de ce chapitre ne sont pas liées au canton ou à d'autres communes ce qui permet au Conseil communal une plus grande gestion des coûts. Au niveau de l'énergie, avec le changement de chauffage, on pensait pouvoir faire des économies mais avec la hausse des coûts d'énergie le montant de CHF 15'000.00 est resté inchangé. L'amortissement du bâtiment a légèrement augmenté. L'investissement de l'AES fait partie de ce bâtiment ce qui lui a donné plus de valeur.

Du côté des recettes, nous avons la location des locaux payée par l'AES de CHF 13'200.00 par an.

Santé

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 520'636.80 et les recettes à CHF 3'000.00. Il y a une augmentation de 6.7%. Les charges qui ont augmenté sont la participation aux frais financiers des EMS, la participation pour les frais d'accompagnement et les soins à domicile. Dans ces institutions, ils ont aussi tenu compte des frais d'énergie qui augmentent.

Pour l'EMS de la Sionge, le budget est très stable. De gros efforts sont faits par la direction de l'EMS Sionge pour trouver des synergies entre les bâtiments, pour améliorer différentes choses à chaque fois qu'ils le peuvent. Ils optimisent au maximum les processus.

Prévoyance sociale

Il y a CHF 529'786.15 de charges essentiellement attribuées aux institutions spécialisées et CHF 1'160.00 de recettes. Ces charges nous sont transmises par le canton. Les autres postes concernent les frais pour les crèches et garderies et les mamans de jours. Les subventions dépendent du nombre d'enfants de la commune placés. Les montants sont difficiles à estimer.

Il y a également la participation au service social régional de la Gruyère pour CHF 138'534.00.

Trafic et télécommunications

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 588'217.00 et les recettes à CHF 78'182.00. Nous avons une légère augmentation des charges mais en parallèle les revenus qui augmentent aussi. Le chapitre est mieux équilibré que les années précédentes. Pour limiter les impacts de la hausse des coûts d'énergie, la commune a augmenté les heures auxquelles les lampadaires sont éteints. L'entretien des routes est un peu moins élevé que les années précédentes. Il y a cependant une augmentation de CHF 35'000.00 dans les amortissements. Il s'agit de la route des 3 Moineaux qui a été terminée cette année et qui doit donc être amortie dès 2023. Dans les revenus, nous avons le loyer du local du feu et les amortissements des subventions (augmentation de CHF 35'000.00 aussi bien dans les charges que dans les recettes).

Protection et aménagement de l'environnement

Les charges budgétisées pour 2023 se montent à CHF 589'555'55 et les recettes à CHF483'669.00. il y a une augmentation égale dans les charges et dans les produits d'environ CHF 60'000.00. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le chapitre doit être couvert par les produits. Notre réseau d'eau doit être entretenu, il y a de plus en plus de contrôles et de suivis à faire par le canton. La valeur de notre réseau d'eau doit être maintenue. Il est important de développer notre réseau chaque fois que l'on peut le faire mais avec les tarifs actuels de l'adduction d'eau, cela n'est bientôt plus possible. Comme ce chapitre doit être couvert par les taxes encaissées, le Conseil communal va étudier ce dossier et proposer, probablement lors de la prochaine assemblée, de revoir le prix du m3 de l'eau.

Il y a également une augmentation pour les eaux usées, on passe de CHF 170'601.00 de charges à CHF183'058.00. Cette augmentation est en partie due aux participations que l'on a pour la STEP à Vuippens. La STEP arrive à la fin de l'agrandissement du traitement des boues donc cela va augmenter les charges et par la suite, les micropolluants vont aussi augmenter un peu les charges.

L'amortissement des immobilisations planifié chez nous est de CHF 13'939.00 et ce montant doit être prélevé à la réserve pour arriver à boucler ce chapitre. Nos taxes ne sont plus suffisantes pour couvrir le chapitre.

Au niveau de la gestion des déchets, les charges se montent à CHF 156'652.00. Les frais d'évacuation ont été revus à la hausse avec les frais de carburant qui ont augmenté. Il y a légèrement plus de revenus avec le recyclage du verre, papier et ferraille où notamment la ferraille a pris de la valeur.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, un poste a beaucoup augmenté, il s'agit de notre participation à l'ARG pour la régionalisation des sports (piscines de Charmey, Broc et Bulle ainsi que la patinoire). On passe de CHF 16'0520.00 à CHF 26'390.00. Cela s'explique par la hausse des coûts d'énergie. De plus, les investissements pour la nouvelle piscine de Bulle se montaient à CHF 8'000'000.00 et les frais d'amortissement et d'entretien sont régionalisés entre les communes de la Gruyère. A noter que la commune siège prend en charge 50% des charges et le reste est divisé entre toutes les communes. Cela augmente les charges de Vaulruz de CHF 10'000.00.

Economie

Il y a CHF 41'508.00 de charges et CHF 46'320.00 de recettes. C'est relativement stable. Les postes principaux concernent nos forêts, un bénéfice est prévu par le Triage forestier de CHF 20'000.00. Ce montant est réinvesti dans l'entretien des pistes forestières.

Finances et impôts

Le montant des charges se monte à CHF 123'662.00 contre CHF 3'669'360.00 de revenus. Une augmentation des revenus d'impôts est prévue. En 2022, la somme de CHF 1'900'000.00 était budgétisée, pour 2023, la somme de CHF 2'030'000.00 est prévue, selon les données transmises par le canton et d'après nos estimations. Certains impôts ont été revus à la baisse tels que les impôts à la source. Les impôts sur le bénéfice des personnes morales ont été augmentés selon la moyenne des 5 dernières années, soit CHF 45'000.00 pour 2023.

La contribution immobilière se monte à CHF 352'000.00. De plus, notre commune reçoit CHF 268'464.00 de la péréquation financière intercommunale.

Concernant les intérêts, il y a très peu de changement, si ce n'est les intérêts qui augmentent mais qui sont répartis dans les chapitres.

Il y a également l'immeuble de l'Hôtel-de-Ville avec le restaurant et la boucherie avec des loyers de CHF 24'000.00 et CHF 12'000.00. Il y a des entretiens à faire pour ces bâtiments. Il y a également les revenus locatifs des 4 appartements situés au-dessus de l'administration communale qui se montent à CHF 69'600.00.

La cabane des Tourbières fonctionne à nouveau très bien. Les recettes ont été augmentées et des charges sont prévues pour l'entretien général du bâtiment.

Le total des charges pour le budget 2023 se monte à CHF 4'553'950.33 pour des revenus de CHF 4'462'519.00 soit un excédent de charges de CHF 91'431.33. Cela correspond à environ 2% d'excédent de charges par rapport aux revenus. Pour rappel, selon MCH1, nous devions toujours être en dessous des 5%.

En 2023, CHF 4'500'000.00 d'intérêts arriveront à échéance. Ils étaient à 0.3% et 0.4% et seront renouvelés à 2.18% pour juin 2023. Pour les 5 premiers mois, nous allons payer CHF 2'480.00 puis CHF 25'562.00. Un autre arrivera à échéance en octobre et a été compté dans le budget à 2%. Un 3ème arrive à échéance en avril et ne sera pas renouvelé mais remboursé par les liquidités. Au total, nous avons CHF 9'300'000.00 d'emprunt. Cela nous coûtait environ CHF 50'000.00 jusqu'à maintenant. Si on

les calcule à 3%, cela représente CHF 240'000.00. Cela n'arrivera pas de suite mais il faut tout de même le prévoir sur le long terme. Des réflexions doivent se faire sur l'économie de charges, l'augmentation de recettes et, si possible la vente de terrain pour pouvoir rembourser les dettes et diminuer les charges. M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le vendredi 18 novembre 2022 afin de consulter et analyser le budget de compte de résultats 2023 que notre commune présente ce soir.

Nous pouvons toujours vous garantir que le Conseil communal a fait un très grand et minutieux travail afin de présenter un budget de fonctionnement 2023, ceci avec le plan comptable MCH2. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2023 avec un total de charges de CHF 4'553'950.33 et des recettes de CHF 4'462'519.00 soit un excédent de charges de CHF 91'431.33.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget du compte de résultats 2023 au vote. Le budget du compte de résultat 2023 est approuvé à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements 2023

2.2.1 Assainissement du chauffage de la Chenaletta

M. Jordan donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

Le Conseil communal vous propose de changer le chauffage de la Chenaletta, ce dernier ne répondant plus aux normes de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). En effet la chaudière combinée bois mazout date de 1997. Nous voulons supprimer le mazout et la chaudière à bois est irréparable (interdite d'utilisation d'après le rapport du ramoneur et du service de l'environnement).

C'est pourquoi nous vous proposons un investissement de CHF 55'000.00 pour l'installation d'un nouveau chauffage combiné bûches/pellets (bûches durant l'hiver et pellets durant l'été). Il est trop risqué de chauffer uniquement avec le brûleur car s'il a un disfonctionnement, il n'y a plus du tout de chauffage pour le bâtiment. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La Chenaletta étant un bien du patrimoine financier, il n'y a pas d'amortissement selon MCH2 mais uniquement une réévaluation régulière. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

<u>M. Dafflon</u> demande s'il y a deux foyers pour les bûches et les pellets. M. Chatelan confirme qu'il n'y a qu'un foyer, cela existe depuis peu de temps. Il précise également qu'il est utile d'utiliser les pellets pour chauffer l'eau chaude durant l'été, il est plus facile de réguler la chaleur qu'avec les bûches qui auront tendance à produire trop de chaleur.

Mme Bussard demande si la chaudière à mazout sera conservée. Le Conseil communal lui répond par la négative.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Assainissement du chauffage de la Chenaletta :

Montant brut de l'investissement CHF 55'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

Cet objet est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Création d'un chemin au cimetière

M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable.

Afin d'améliorer l'accessibilité, le confort ainsi que l'aspect du cimetière, le Conseil communal vous propose de créer un chemin de type béton brossé ou en pavés le long de l'église. Le coût de ces travaux se monte à CHF 40'000.00.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 4'000.00 durant 10 ans.

Le but de ce projet est de créer un accès facilité à l'ensemble du cimetière.

<u>M. Gobet</u> demande quelle va être la largeur du chemin. M. Borcard informe qu'il sera d'environ 2 mètres afin que les véhicules des marbriers ou autres puissent circuler.

<u>M. Dévaud</u> souhaite savoir si ce chemin, qui aura une certaine hauteur par rapport au gravier actuellement, sera soutenu par un muret. Il précise que le cimetière est en pente. M. Borcard précise qu'il y a effectivement un gros dévers et qu'un élément préfabriqué le long du chemin avec un aménagement d'enrochement et cailloux sur le bord de l'église est prévu. Le niveau du sentier sera le même que le gravier afin de ne pas créer d'escalier ou de marche.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Création d'un chemin au cimetière :

Montant brut de l'investissement CHF 40'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes et aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 4'000.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment édilitaire

M. Jordan donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

Voici un projet de législature qui nous parait d'actualité. Nous vous proposons d'équiper nos bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques et de débuter, l'an prochain, par le bâtiment de la voirie pour un montant CHF 240'000.00.

En effet, le bâtiment de la voirie peut être équipé d'une surface solaire de 861m2 et 473 panneaux pour un rendement et un amortissement intéressant surtout que la production de KWh sera rachetée. Nous profiterons également d'une subvention et le bâtiment édilitaire sera autonome en consommation électrique.

Cet investissement sera financé par une subvention cantonale de CHF 53'000.00 et le solde de CHF 187'000.00 par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 9'350.00 durant 20 ans. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Installation de panneaux solaires sur le bâtiment édilitaire :

Montant brut de l'investissement CHF 240'000.00. Cet investissement sera financé par une subvention cantonale de CHF 53'000.00 et le solde de CHF 187'000.00 par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Remplacement du véhicule édilitaire

M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable.

Notre Toyota Hilux utilisé par les employés de la voirie date de 2008. Aujourd'hui, il présente quelques signes de fatigue. Le délai nécessaire pour obtenir un véhicule neuf est aujourd'hui d'environ 18 mois.

Le Conseil communal vous propose donc de valider l'achat d'un véhicule Toyota Hilux neuf tout équipé pour un montant de CHF 51'000.00.

Cet investissement sera financé par la reprise de l'ancien véhicule et les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 5'100.00 durant 10 ans.

- M. Borcard précise que le Conseil communal a étudié l'option d'acheter un véhicule plus écologique. Cependant il n'y a pas de véhicule électrique comparable à celui nécessaire pour la voirie. De plus, ces véhicules sont hors de prix. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet achat et son financement.
- M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Remplacement du véhicule édilitaire :

Montant brut de l'investissement CHF 51'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Maintenant que l'ensemble des investissements a été validé, le compte des investissements doit être voté. Il y a donc uniquement les montants prévus être dépensés ou reçus durant l'année 2023. Il y a CHF 646'000.00 de dépenses. CHF 126'000.00 de recettes sont prévues pour notamment les panneaux solaires (CHF 53'000.00), un report de la participation de l'entreprise Bluegum SA pour la route d'accès à leur parcelle en zone artisanale (CHF 40'000.00) et le solde sont des taxes de raccordement pour les bâtiments qui seront nouvellement raccordés. L'excédent de dépenses se monte à CHF 520'000.00.

M. Jordan soumet cet objet au vote. Les comptes des investissements 2023 et de résultats 2023 sont acceptés à l'unanimité.

Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. Jordan donne la parole à Mme Deschenaux, conseillère communale responsable.

Le Service de la santé publique exige de nous mettre en conformité avec la législation en vigueur en matière de participation communale aux coûts des contrôles aux soins dentaires scolaires et des traitement orthodontiques. Sont potentiellement subventionnés les prestations des enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire et qui fréquentent les établissements scolaires obligatoires après déduction des prestations allouées par des tiers, notamment par les assurances. Le règlement était à disposition auprès de l'administration communale, il ne sera donc pas lu. Le nouveau barème tient désormais compte de la capacité contributive des parents ainsi que du nombre d'enfants pour le calcul de la subvention. Ce barème est dégressif, allant de 100% de prise en charge à 0%.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires : La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à ce règlement communal.

M. Jordan soumet cet objet au vote. Le nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est acceptée à l'unanimité.

4. Divers

M. Jordan rappelle qu'une grande partie des informations sont transmises par le biais du journal communal et que chaque citoyen qui a une demande peut s'adresser tout au long de l'année aux Conseillers communaux.

Vente des sapins de Noël

M. Jordan informe que la vente des sapins de Noël aura lieu ce vendredi de 17h00 à 19h00 devant le bâtiment édilitaire.

Le Conseil des parents du cercle scolaire Sâles-Vaulruz vous attend au p'tit bar lors de la vente des sapins de Noël. Thé, vin chaud, sirops et même gâteaux seront au rendez-vous. Le bénéfice ira dans la caisse des activités extra de l'école (camp de ski, patinoire, musées, spectacles, etc.).

Le Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de La Sionge sera également présent lors de cette soirée pour la vente des peluches en faveur du Téléthon Suisse.

Réflexions concernant les économies d'énergie

Outre la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, le Conseil communal se fait de nombreuses réflexions sur la manière d'être efficient en matière d'économies d'énergie. M. Jordan rappelle que nous avons été, il y a une dizaine d'années, une des premières communes à éteindre l'éclairage public en fin de soirée. Actuellement, nous procédons à une étude pour déterminer quelles sont les possibilités d'amélioration de notre éclairage, comme par exemple le remplacement progressif des vieux lampadaires par d'autres moins gourmands en énergie. Sachez que toutes les pistes sont étudiées mais sans non plus céder à la panique. Une étude de nos bâtiments a été réalisée mais ceci est plus compliqué. Les bâtiments récents comme l'administration ou l'école sont en ordre mais les plus anciens seront mis aux normes lors de rénovations. Le Conseil communal en fait son souci.

Remerciements à M. Jordan

M. Alexandre Borcard prend la parole.

Cher Patrice, au nom du Conseil communal et des citoyens, nous tenons à te remercier pour ton dévouement au service du déneigement des routes durant 21 ans. Tu as effectué cette tâche de manière très rigoureuse. J'espère que tu profiteras pleinement de tes nuits de sommeil hivernales sans souci pour la météo.

M. Borcard profite de cette occasion pour informer que le successeur de M. Jordan est M. Thierry Barras. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle activité.

M. Jordan remercie le Conseil communal et informe qu'il a beaucoup apprécié faire ce travail mais qu'avec ses problèmes de santé, il ne pouvait pas continuer. Il précise qu'il y a toujours eu une excellente collaboration avec la voirie.

Félicitations à Mme Gamboni

M. Jordan félicite Mme Gamboni qui, après avoir réussi l'an dernier son diplôme de cadre en administration communale, a cette année récidivé à un niveau supérieur avec la réussite du brevet fédéral. Ceci avec la magnifique moyenne de 5.4 sur 6. Mme Gamboni a déjà été sollicitée pour officier en tant qu'experte lors de prochaines examens et formation.

Remerciements au personnel communal

M. Jordan fait également un petit clin d'œil à Mme Grand Sciotto et Mme Gobet car, pour que Mme Gamboni puisse préparer ses examens de manière optimale, Mme Gobet a accepté de revenir à temps partiel pour soutenir le travail de l'administration. Mme Grand Sciotto a aussi adapté ses horaires pour que tout se passe bien. M. Jordan précise que nous sommes vraiment une équipe, presque une famille, et nous nous soutenons quoiqu'il arrive. C'est très agréable de travailler ensemble. M. Jordan remercie également l'ensemble du personnel communal sur qui on peut compter tout au long de l'année et c'est un réel plaisir d'avoir une ambiance aussi cordiale.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt la séance à 21h15. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes, une excellente santé et plein succès dans leur activité respective.

La secrétaire

Elsa Gambohi

Le président

Patrice Jordan